



Commune de May en Multien
Seine-et-Marne

May en Multien, le 5 juillet 2022

Objet : Dossier d'inscription à la restauration scolaire

Madame, Monsieur,

Il convient de constituer le dossier d'inscription de votre (vos) enfant(s) à la restauration scolaire pour l'année scolaire 2022-2023.

La commande des repas se fait par le biais d'internet via le « portail familles » du logiciel 3D ouest. Cette application est accessible depuis tout ordinateur connecté à internet et ne nécessite aucune installation. Le logiciel a été conçu pour le plus grand nombre d'utilisateurs et ne demande pas de connaissances informatiques particulières pour s'en servir. Vous avez donc accès à un « portail parents » qui vous permettra :

- la saisie et la visualisation de vos informations personnelles,
- la commande des repas, la visualisation des factures,
- la visualisation et le dépôt de documents divers (menus certificats médicaux etc.)
- le paiement en ligne : en carte bleue, par virement ou prélèvement de préférence.

Afin d'inscrire votre (vos) enfant(s) à la restauration scolaire, il vous est demandé de rapporter au secrétariat de la mairie le(s) dossier(s) **COMPLET**(s) comprenant :

- la fiche de renseignements et la fiche sanitaire jointes, signées par le responsable légal,
- Les attestations employeurs des deux représentants. Merci de préciser si vous n'avez pas d'activité professionnelle,
- L'imprimé droit à l'image rempli et signé,
- L'attestation de non allergie alimentaire, remplie et signée,
- La photocopie des vaccins du carnet de santé de l'enfant (vaccins à jour),
- L'attestation d'assurance responsabilité civile 2022/2023,
- L'attestation de secours d'urgence.

Le service de la restauration scolaire sera activé uniquement après réception du dossier **complet**.
Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

Le règlement intérieur de la cantine pour l'année scolaire 2022/2023 peut être consulté via le net dans l'espace documents de votre portail.

Par délibération du conseil municipal du 14 avril 2022, Le prix du repas est maintenu à 5€10 et à 3€10 lorsqu'il est pris dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (P.A.I). Le repas PAI est fourni par la famille.

A noter, que l'accès au portail « parents » sera fermé à partir du 08 juillet jusqu'au 1^{er} août 2022 afin d'effectuer le changement de classe des enfants. Après cette date, vous pourrez, **jusqu'au jeudi 25 août 2022 à 12 heures**, commander vos repas pour la semaine suivante.

Je me tiens à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Francine THIERY, Adjointe au Maire
06 81 93 92 50